# TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

(Division des services essentiels)

Région: Montérégie

Dossier: 1309629-71-2302

Dossier accréditation : AM-1000-9521

Montréal, le 17 mai 2023

**DEVANT LA JUGE ADMINISTRATIVE: Annie Laprade** 

Ville de Châteauguay

Employeur

et

Syndicat canadien de la fonction publique, section 1299 FTQ

Association accréditée

## DÉCISION

ATTENDU

qu'en vertu du premier alinéa de l'article 111.0.17 du Code du travail (le Code), s'il est d'avis qu'une grève peut avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, le Tribunal peut, de son propre chef ou à la demande d'une partie intéressée, ordonner à un employeur et à une association accréditée d'un service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

**ATTENDU** 

que l'employeur visé par la présente décision, soit une municipalité, constitue un service public au sens de l'article 111.0.16 du Code;

RLRQ, c. C-27.

1309629-71-2302

#### **ATTENDU** que l'association accréditée représente :

«Tous les employés manuels, y compris les chaîneurs et les arpenteurs, à l'exception des employés de bureau et de ceux exclus par la loi. »

De : Ville de Châteauguay

5, boulevard D'Youville Châteauguay (Québec) J6J 2P8

### Établissement visé :

5, boulevard D'Youville Châteauguay (Québec) J6J 2P8;

#### ATTENDU

qu'une grève des salariés représentés par l'association accréditée dans ce service public peut avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité du public;

# EN CONSÉQUENCE, le Tribunal administratif du travail :

**ORDONNE** à l'employeur et à l'association accréditée de maintenir des

services essentiels et de se conformer aux exigences des articles 111.0.18 et 111.0.23 du Code du travail en cas de grève;

SUSPEND l'exercice du droit de grève jusqu'à ce que l'association

accréditée se conforme aux exigences des articles 111.0.18 et

111.0.23.

Annie Laprade

M. Philippe St-Pierre Pour l'employeur

Me Marie-Christine Morin SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE Pour l'association accréditée

AL/sc